

Communiqué de presse

13.04.18



le SMEG 30 & le SIEIL, premiers « coordonnateurs disque vert » de France pour la qualité de l'air et la mobilité durable

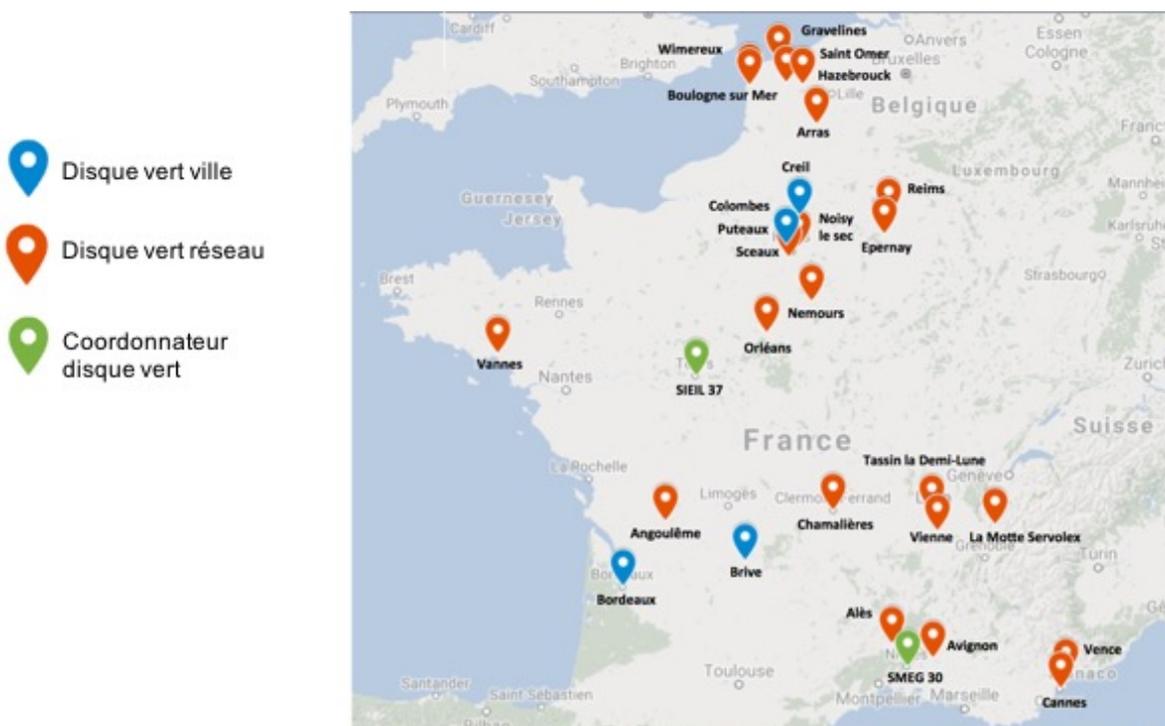
A l'occasion du salon EVER de Monaco, et dans le cadre du déploiement des infrastructures de charge pour véhicules électriques, 2 syndicats d'énergie ont souhaité devenir « coordonnateurs disque vert » sur leur département. Ils proposent aux collectivités disposant de stationnement payant sur leur territoire, d'offrir deux heures de stationnement aux véhicules électriques, hybrides, GPL, GNV, flexfuel E85. Un moyen efficace d'encourager le mix énergétique et la multiplicité des solutions.

Le disque vert : un bonus au quotidien pour les véhicules écologiques

La France a depuis plusieurs années pu se rendre compte de l'efficacité du bonus / malus pour orienter les acheteurs de voitures vers des véhicules plus économes en énergie et émissions de CO₂. Mais le quotidien de l'automobiliste, c'est le stationnement, qui représente 95% du temps de son véhicule.

A ce jour, 29 villes et syndicats de toutes tailles et de toutes tendances politiques ont adopté le disque vert. Lorsque le stationnement est gratuit partout, la ville peut créer des emplacements de stationnement privilégiés, les zones vertes, réservés aux possesseurs du disque vert. Afin de donner un avantage national aux bénéficiaires, l'AVE a proposé aux collectivités de signer une charte de mise en réseau, permettant l'utilisation d'un même disque dans l'ensemble des villes signataires.

Villes ayant adopté le disque vert au 12/04/18 – Source : AVE



Dans le prolongement du soutien de l'ADEME

Dans sa contribution à l'élaboration de visions énergétiques 2030 – 2050¹, l'ADEME rappelle l'importance de développer un mix énergétique diversifié dans les transports : gaz, électricité, biocarburants, hydrogène, hybridations, mais également de nouveaux services de mobilité (autopartage...) ainsi que des modes doux.

C'est dans cette logique que l'ADEME apporte son soutien au développement du disque vert depuis 2016 en invitant ses directions régionales à le valoriser auprès des collectivités territoriales.

Les collectivités et syndicats d'énergie ayant répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place d'installation de bornes de recharge électriques doivent en effet offrir 2 heures de stationnement aux véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Les syndicats d'énergie, courroie de transmission de la mobilité durable

Les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie (AODE), après s'être massivement impliqué dans le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, les unités de méthanisation, et s'intéresser de près au développement de stations hydrogène, 2 d'entre elles ont souhaité aujourd'hui proposer aux collectivités la généralisation du dispositif sur leur territoire. La gratuité de deux heures est en effet valable dans l'ensemble des collectivités signataires des conventions de mise en réseau avec l'AVE.

Pour Roland Canayer, président du SMEG dans le Gard, cela était « *logique suite à la mise en place des 160 bornes de recharge qui fonctionnent aujourd'hui partout dans le département. La dernière a été installée le mois dernier* ». Les principales villes de Nîmes, Alès, Bagnols sur Sèze et Le Vigan ont déjà donné leur accord pour rejoindre le réseau.

Représentant le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire (SIEIL), son président Jean-Luc Dupont, également maire de Chinon, déclare : « *il s'agit là d'un excellent moyen de réconcilier les ruraux qui ont besoin de leur voiture pour aller travailler, et les urbains qui subissent les conséquences de la mauvaise qualité de l'air et commencent à interdire l'accès aux centres villes.* » Il souhaite en ce sens discuter prochainement avec la Métropole de Tours pour leur suggérer de rejoindre le réseau.

Vers une généralisation du dispositif en 2018 ?

Dépénalisation du stationnement, mise en place des premières Zones à Circulation Restreintes (ZCR), Projet de Loi d'orientation des mobilités ou encore vote de la Programmation pluriannuelle de l'énergie, le contexte législatif et réglementaire est idéal pour un déploiement massif du disque vert en 2018.

¹ https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/85536_scenarios_2030_2050_synthese_0613.pdf

² <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/qualite-de-air-8490.pdf> Film d'animation de

Présentation du disque vert

<http://www.dailymotion.com/video/x3zetnk>

=====

Contact presse :

Guillaume Métivier infos.disquevert@gmail.com 06 60 741 746

L'ASSOCIATION DES VOITURES ECOLOGIQUES (AVE) EN BREF

Créés en 2007, coprésidés et soutenus par une centaine d'élus locaux et nationaux de toutes tendances, L'Association des Voitures Écologiques (AVE) et son club (CVE) réunissent une trentaine d'acteurs économiques afin d'inciter nos concitoyens à préférer des véhicules et une mobilité plus respectueux de l'environnement et de la santé publique